

Vos questions / nos réponses

Que faire ???

Par [Aure2775](#) Postée le 01/05/2019 15:01

Cela fait 6 ans que je suis avec mon conjoint, très vite j'ai compris qu'il avait un problème avec l'alcool, j'en ai parlé avec lui, il a essayé d'arrêter, via des médicaments, et a replongé. Depuis 1an nous vivons ensemble, avec mes enfants, il me disait que ça le stabiliserait, mais depuis des mois j'avais des doutes sur le fait qu'il ait eu un retrait de permis. Mes doutes se sont révélés positifs: il a eu un retrait de permis pour alcoolémie. Mais ça ne l'a pas empêché de conduire, et qui plus est de continuer à boire, et tout ça en mentant puisqu'à chaque me fois que je lui en parlais, il me disait que je me faisais des films... Je suis perdue, car je n'ai plus confiance malgré ses promesses de changement.... Le mieux serait une séparation, pour protéger mes enfants, et moi....

Mise en ligne le 07/05/2019

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi dans la situation que vous décrivez. Votre conjoint a un problème avec une consommation d'alcool qu'il ne parvient pas à gérer. Il pensait que la vie commune avec vos enfants le stabiliserait et nous pouvons penser que c'était une réelle volonté mais il semble qu'il ne soit pas parvenu à ce qu'il souhaitait.

Une consommation qui s'installe n'est pas le fruit du hasard et il est probable qu'elle ait pris une place non négligeable dans sa vie. Il pourrait être intéressant de réfléchir à cette place, à ce que lui apporte l'alcool, quelles réponses à quels besoins.

Cette réflexion, il peut la mener seul ou avec vous si vous le souhaitez, ce qui sous-entend de ne pas être dans le jugement ou le reproche mais bien dans la volonté de comprendre cette consommation. Il peut également se rapprocher d'une consultation auprès d'un professionnel spécialisé sur la question dans un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Ces consultations sont également destinées à l'entourage lorsqu'il se sent démuni comme vous semblez le décrire. Cela pourrait vous permettre d'être aidée et soutenue dans la réflexion afin de tenter de l'aider si tel est votre souhait ou de prendre une décision le plus sereinement possible.

Il existe des CSAPA dans tous les départements, nous vous joignons un lien ci-dessous. Ces CSAPA proposent du soutien familial, seul ou en couple, à vous d'évaluer ce qui vous correspondra le mieux. Ces entretiens sont confidentiels et gratuits.

Si vous souhaitez évoquer la question sous forme d'échanges, vous pouvez également nous contacter de façon anonyme tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Service d'addictologie - EISA du C.H. Lucien Husel](#)

Centre Hospitalier Lucien Husel
Le Mont Salomon
38209 VIENNE

Tél : 04 74 31 30 16

Site web : www.ch-vienne.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h - Laisser un message sur le répondeur afin d'être rappelé

COVID -19 : Consultation psychologiques et médicales tél. du lundi au vendredi de 8h30 à 18h Accueil nouveaux patients et chroniques par le médecin; Initiation de traitement de substitution est possible pour buprénorphine, subutex, suboxon (pas pour méthadone)

Consultat° jeunes consommateurs : COVID-19 - Consultation physiques au CH de Vienne et à la Maison des Adolescents suspendues mais possibilités d'entretiens téléphoniques en contactant le 06 43 42 02 14 ou le 04 74 31 30 16

[Voir la fiche détaillée](#)

[Service d'Addictologie Mutualiste de Vienne](#)

47, avenue du Général Leclerc
Deuxième étage
38200 VIENNE

Tél : 04 74 78 07 80

Site web : www.mutualiteisere.org/service-addictologie.html

Secrétariat : Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (fermé le mercredi)

COVID -19 : juin 2020 : 1er accueil par télé-consultations. Accompagnement médico-psycho-social en présentiel (une seule personne à la fois) ou téléconsultations. Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (fermé le mercredi)

[Voir la fiche détaillée](#)

Autres liens :

- [Comment me faire aider ?](#)